

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Développement durable du Québec : l'industrie, par la voix de la CETAF, réclame un meilleur contrôle des réfrigérants et la création d'un partenariat public privé en efficacité énergétique.

Montréal, le 15 mars 2005 – La stratégie de développement durable du Québec devrait favoriser un contrôle plus rigoureux de l'utilisation des réfrigérants. De plus, elle devrait prévoir la création d'un partenariat public privé en efficacité énergétique, ce qui serait profitable à tout le Québec. C'est ce qu'a fait valoir aujourd'hui, la Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF) dans le cadre de la consultation sur le Plan de développement durable du Québec.

Un meilleur encadrement de l'utilisation des réfrigérants s'impose au Québec

La CETAF qui regroupe quelque 300 entrepreneurs spécialisés en climatisation, ventilation, réfrigération et contrôle a en effet souligné que l'encadrement légal des personnes qui installent des équipements contenant des réfrigérants ne permet pas d'assurer un contrôle rigoureux et un respect de la législation en vigueur. « Près de 90% des réfrigérants utilisés à l'heure actuelle contribuent à l'émission de gaz à effet de serre et présentent des risques sérieux pour l'environnement. Or, à l'heure actuelle, n'importe qui peut installer un système qui comporte des réfrigérants. Si on veut assurer le développement durable du Québec, il faut absolument confier à une association reconnue, le soin de certifier la compétence des entrepreneurs dans ce domaine ainsi que celui d'assurer la surveillance des travaux effectués », a indiqué Mme France Sergerie présidente de la CETAF.

La CETAF a en outre souligné que même si le nouveau *Règlement sur les halocarbures* permet de contraindre l'utilisation de produits nocifs pour la couche d'ozone (tels que le R22) il ne restreint pas l'usage des produits qui émettent des gaz à effet de serre (GES), tels que les HFC. « En d'autres termes, on vient restreindre l'utilisation de produits dommageables pour la couche d'ozone au profit de produits contribuant à l'émission de GES. Cette approche nous apparaît paradoxale. Puisque le Plan de développement durable met en évidence le principe de la précaution, il nous apparaîtrait souhaitable que le gouvernement préviene ces effets pervers émanant de la réglementation actuelle », a souligné Mme Sergerie.

La création d'un PPP en efficacité énergétique : un incontournable pour assurer le développement durable au Québec

La CETAF a également fait valoir que l'efficacité énergétique est une composante importante du développement durable. Qui dit efficacité énergétique dit diminution des GES. Elle a aussi démontré que puisque l'efficacité énergétique profite à l'ensemble de la société, un partage des risques et des investissements entre le public et le privé serait justifié en la matière. « Créer un partenariat public privé en efficacité énergétique permettrait d'insuffler un dynamisme important à cette industrie, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la collectivité. Sans compter que l'efficacité énergétique est une industrie créatrice de bons emplois et à forte valeur ajoutée. Nous pensons qu'il y aurait là une belle opportunité pour le Québec d'innover dans une perspective de développement durable », a déclaré madame Sergerie.

La CETAF a aussi rappelé que les entrepreneurs qui installent des équipements de climatisation ou de chauffage sont en première ligne pour promouvoir l'installation d'équipements qui ont une bonne performance énergétique. Cependant, les coûts de tels systèmes sont plus élevés que les systèmes conventionnels. « Soutenir le développement de l'industrie favoriserait donc une meilleure accessibilité des consommateurs aux systèmes écono-énergétiques. C'est là un autre

fondement qui motive notre recommandation de créer un PPP; tout le monde en sortirait gagnant », a conclu madame Sergerie.

La Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF) est une corporation à but non lucratif regroupant quelque trois cents entreprises spécialisées dans la ventilation, la climatisation, la récupération de chaleur, la réfrigération et les contrôles. Elle a notamment pour mission de permettre à ses membres de se maintenir à la fine pointe des nouvelles technologies et de la réglementation dans le domaine.

- 30 -

Relations média : Alain Labonté, attaché de presse
Bureau : (514) 523-9922
Cellulaire : (514) 815-2128